



Manque au devoir d'information agence immo

Par **Louis01200**, le **25/02/2018** à **13:12**

Bonjour à tous,

il y a quelques moi nous avons acheté une maison par une agence immo.

Lors de la signature du compromis, nous avons découvert chez le notaire que la maison offrait 60m² de moins sur le papier, alors qu'à la vente l'annonce affichait ces 60m² de plus (170m² sur agence, 110m² chez le notaire, donc sur le permis déclaré)

De plus, une malfunction flagrante apparait sur le système de chauffage, découverte en hiver évidemment

Nous avons acheté car la maison nous plaisait, et nous allons régulariser mais avons payé 20.000€ de frais d'agence

Ma question : l'agence a clairement prouvé des manques dans son devoir de conseil, elle devait au moins nous alerter sur la surface habitable non déclarée et peut être aussi de sa responsabilité sur la défaillance du chauffage qui va nous coûter aujourd'hui 3000€

Le propriétaire sera sollicité sur le côté technique du chauffage mais qu'en est il précisément pour l'agence ?

20.000€ pour 2 visites et des conseils inexistantes, quels recours svp ?

Merci à tous car à ce jour nous avons l'impression que l'agence a touché une somme conséquente pour n'être même pas fichue de nous informer !